

N° SIRET : 20008531400074
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE
Budget : SAINT-DIZIER-MASBARAUD

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2024
Page n° 1

Département : CREUSE
Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 10/06/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
D2025/025
Séance du 04/06/2025 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre = 0 Pour = 10 Abstentions = 1	
Date de convocation :	26/05/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROYÈRE Joël

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par ROYÈRE Joël, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)
Résultats reportés		37 320,37		189 596,69		226 917,06
Opérations de l'exercice	161 417,70	163 082,79	471 008,61	491 588,66	632 426,31	654 671,45
TOTAUX	161 417,70	200 403,16	471 008,61	681 185,35	632 426,31	881 588,51
Résultats de clôture		38 985,46	60 837,27	210 176,74		249 162,20
Restes à réaliser					60 837,27	
TOTAUX CUMULES	161 417,70	200 403,16	531 845,88	681 185,35	693 263,58	881 588,51
RESULTATS DEFINITIFS		38 985,46		149 339,47		188 324,93

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

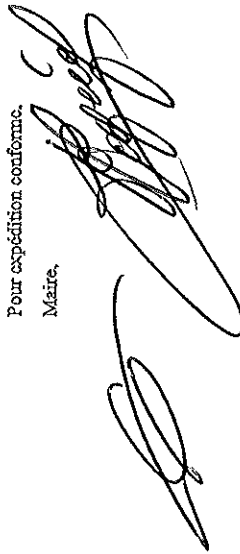
Mmes CHABRIER Isabel, DEMARNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM. ROYERE Joël, COUCAUD Thierry, DURAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique

M. MARGOT Emmanuel donne pouvoir à Mme SALADIN Christine

Cachet :

Pour expédition conforme.

Maire,



Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le



ID : 023-200085314-20250604-D202525-DE